

SCIENCES PO

Gouvernances

Vin et politique

Bordeaux, la France, la mondialisation

Andy Smith
Jacques de Maillard
Olivier Costa



SCIENCES PO

LES PRESSES
Extrait de la publication

Vin et politique

Vin et politique

*Bordeaux, la France,
la mondialisation*

Andy Smith
Jacques de Maillard
Olivier Costa

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la bibliothèque de Sciences Po)
Vin et politique. Bordeaux, la France, la mondialisation / Andy Smith, Jacques de Maillard,
Olivier Costa – Paris : Presses de Sciences Po, 2007.

ISBN 978-2-7246-0975-2

RAMEAU :

- Vin : Droit : France
- Vin : Industrie et commerce : Associations : France : Bordelais (France)
- Viticulture : Aspect politique : France : Bordelais (France)
- Vin de Bordeaux

DEWEY :

- 338.1 : Économie de la production agricole
- 322 : Relations entre l'État et les groupes sociaux organisés

Public concerné : Public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Table des matières

<i>Remerciements</i>	7
<i>Liste des sigles</i>	9
<i>Introduction</i>	13

I – LE VIN, SES MARCHÉS, SES INSTITUTIONS CONTINUITÉS ET CHANGEMENTS

<i>Chapitre 1 / RÉGULATION POLITIQUE ET REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS</i>	23
• Le marché, les institutions et le pouvoir	26
• La définition et la représentation des intérêts collectifs	36
<i>Chapitre 2 / L'INSTITUTIONNALISATION DE L'UNIVERS VITIVINICOLE FRANÇAIS</i>	49
• L'ère préétatique : régulations localisées	50
• L'institutionnalisation du néocorporatisme national (1875-1960)	59
• L'émergence de politiques partiellement européennes (1962-1990)	78
<i>Chapitre 3 / LA GLOBALISATION DU VIN DEPUIS 1990</i>	89
• Une analyse statistique du marché vinicole	91
• Une analyse politique des conflits	109

II – LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DANS UN UNIVERS FRAGMENTÉ L'EXEMPLE DU BORDELAIS

<i>Chapitre 4 / L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE ENTRE INTÉGRATION ET CONTESTATION</i>	151
• L'institutionnalisation du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux	153

- Dissociation du politique et affirmation identitaire 175
- Une crise de la régulation des vins de Bordeaux ? 184

<i>Chapitre 5</i> / LES DÉFIS D'UNE REPRÉSENTATION SIMULTANÉE DES PROFESSIONS ET DES VINS	199
• Les représentants des vins de haut de gamme	202
• Les représentants des vins de milieu de gamme	223
• Les négociants face à l'action collective	236

III — LES INTÉRÊTS ORGANISÉS FACE AUX RÉFORMES

<i>Chapitre 6</i> / LE MARKETING DU VIN	255
• Une médiation entre producteurs et consommateurs	257
• Faire exister le Bordeaux par le marketing	268

<i>Chapitre 7</i> / VIN ET SANTÉ : LES CONTRAINTES DE L'INTERSECTORIEL	285
• La victoire du paradigme médical (1950-1991)	287
• Vers une inversion des termes du débat ?	299

<i>Chapitre 8</i> / LA DIFFICILE RÉFORME DES APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉE	321
• De la généralisation à la contestation des AOC	324
• La multiplication des réformes à la marge des AOC	343

Conclusion 365

Bibliographie 379

Remerciements

Ce travail a bénéficié d'un crédit de recherche alloué par le Conseil régional d'Aquitaine.

Nous tenons à remercier Bernard Jullien, Patrick Le Galès, Paul de Maillard, Michael Storper et Yves Surel pour leurs commentaires sur le texte.

Nos remerciements vont également à tous les acteurs, trop nombreux pour être cités, qui ont accepté de nous recevoir et de répondre à nos questions. Une large partie des entretiens s'est déroulée dans le Bordelais. Nous tenons à remercier plus particulièrement le CIVB, le syndicat viticole de Saint-Émilion et le Conseil des vins du Médoc pour leur accueil.

Liste des sigles

- ADAR : Association de développement agricole et rural
ANEV : Association nationale des élus de la vigne et du vin
Anivit : Association nationale interprofessionnelle des vins de table et des vins de pays
ANPA : Association nationale de prévention de l'alcoolisme
Anpaa : Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
AOC : Appellation d'origine contrôlée
AOCE : Appellation d'origine contrôlée d'excellence
ARE : Assemblée des régions d'Europe
AREV : Assemblée des régions européennes viticoles
BBS : Bordeaux et Bordeaux supérieur
BIVB : Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne
CAV : Comité d'action viticole
CCIB : Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux
CCVF : Confédération des coopératives viticoles de France
CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs
CEEV : Comité européen des entreprises vins (dit « Comité vins »)
Cemagref : Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
CEPV : Conseil européen professionnel du vin
CERV : Conférence européenne des régions viticoles
CFCE : Centre français du commerce extérieur
CFES : Comité français d'éducation pour la santé
CFVDP : Confédération française des vins de pays
CGV : Confédération générale des vignerons (CGVM depuis 1945)
CGVM : Confédération générale des vignerons du Midi
CIVA : Conseil interprofessionnel des vins d'Alsace
CIVB : Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux
Cnaoc : Confédération nationale des appellations d'origine contrôlée
CNCP : Confédération nationale des caves particulières
CNIV : Comité national des interprofessions des vins à appellation d'origine

Cnive : Comité national des interprofessions des vins et eaux-de-vie à appellation d'origine

Cogeca : Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne

COPA : Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne

CVM : Conseil des vins du Médoc

DDA : Direction départementale de l'agriculture

DG Agri : Direction générale de l'agriculture et du développement rural (Commission européenne)

DG Sanco : Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs (Commission européenne)

DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGDDI : Direction générale des douanes et droits indirects

EDM : Entre-Deux-Mers

EGVF : Entreprises de grands vins de France

FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FEVS : Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France

FGVB : Fédération des grands vins de Bordeaux

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

HCEIA : Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme

IEVSRV : Institut européen vin et santé des régions viticoles

IG : Indications géographiques

IGP : Indications géographiques protégées

INAO : Institut national des appellations d'origine (Institut national de l'origine et de la qualité depuis le 1^{er} janvier 2007, sans changement de sigle)

Inpes : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IREB : Institut de recherches scientifiques sur les boissons

IVCC : Institut des vins de consommation courante (Onivit depuis 1976)

MILDT : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie

OCM : Organisation commune de marché

OFDT : Observatoire français des drogues et des toxicomanies

OIV : Organisation internationale de la vigne et du vin (Office international de la vigne et du vin de 1924 à 2001)

OMC : Organisation mondiale du commerce

Onivins : Office national interprofessionnel des vins (Viniflor depuis le 30 décembre 2005)

Onivit : Office national interprofessionnel des vins de table

PAC : Politique agricole commune

SFA : Société française d'alcoologie

STE : Site et terroir d'exception

UMB : Union des Maisons de Bordeaux (Syndicat des négociants de Bordeaux avant 2000)

VDP : Vins de pays

VDQS : Vins délimités de qualité supérieure

VDT : Vins de table

VQPRD : Vins de qualité produits dans une région déterminée

Introduction

« **L**e vin français est en crise » martèle-t-on dans les médias et lors des manifestations de viticulteurs en colère. Pris en tenaille depuis une dizaine d'années entre la baisse de la consommation en France et l'arrivée triomphante sur le marché des vins du « Nouveau Monde »¹, les producteurs, ainsi que d'autres acteurs de la filière viticole française, se trouvent effectivement confrontés à un contexte commercial inédit qui semble mettre en péril les manières de faire héritées du passé. Tandis que certains se saisissent de ce changement de contexte pour transformer leurs pratiques de production, de vinification et de commercialisation, bien d'autres subissent les effets de ce qu'ils perçoivent comme une mise en cause radicale de leur manière de faire du vin, voire d'un mode de vie.

Quelques économistes, géographes et sociologues s'intéressent aux caractéristiques et aux effets socioéconomiques de ces changements. Notre propos se situe davantage au niveau des processus organisationnels et politiques qui les ont structurés et infléchis, une perspective qui permet de montrer que loin d'être les simples victimes d'un marché anarchique et aléatoire, les acteurs du secteur viticole français ont agi, et agissent encore, afin d'en infléchir les règles et les normes. Fondé sur une enquête ciblée sur les objectifs, les ressources, les logiques et les contraintes d'action de ces acteurs, cet ouvrage cherche à mettre en lumière l'importance des luttes de pouvoir dans l'élaboration et l'application des actions collectives et des politiques vitivinicoles² contemporaines. Étant donné la concurrence accrue entre les vins de différents

1. Le syntagme « Nouveau Monde » désigne l'ensemble des pays producteurs de vin extérieurs à l'Europe – entendue au sens large. Sont particulièrement visés ceux qui ont conquis – au détriment des vins européens – d'importantes parts de marché depuis le milieu des années 1990 : Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Afrique du Sud, Chili.

2. Le terme « vitivinicole » désigne la filière regroupant les activités autour de la vigne (*viti*) et du vin (*vini*), de la production de raisins jusqu'à la commercialisation du vin.

pays du monde, et compte tenu du fait que nombre de politiques qui encadrent ce secteur ne se déterminent plus uniquement à l'échelle nationale, notre analyse porte autant sur les arènes européennes et internationales que locales. Toutefois, et à la différence de la plupart des études relatives à la « mondialisation de l'économie », le caractère international et multiterritorial de notre objet n'est pas abordé ici sous un angle descendant. Celui-ci tend en effet à écraser à l'excès le rôle des professions étudiées. Pour éviter ce travers, nous avons opté pour une analyse approfondie de la manière dont les représentants de la filière participent et réagissent aux changements de leur secteur.

Par ce biais, le présent ouvrage aborde et croise les deux champs de réflexion suivants. Le premier est celui du « marché vinicole ». Contrairement à ce qui est souvent avancé ou sous-entendu, ce marché est loin de se résumer à une simple logique d'ajustement entre offre et demande, sur un mode uniquement marchand. Il est au contraire fortement structuré par des règles qui sont le produit de luttes et de compromis sociaux et politiques. En l'occurrence, les appellations d'origine contrôlée³ (AOC) constituent un espace à la rencontre de l'intervention des pouvoirs publics et de la mobilisation des professionnels, au sein duquel se négocient et se discutent des normes contraignantes pour les pratiques des viticulteurs. De même, l'action de l'Union européenne, à travers son Organisation commune de marché « vin » (OCM Vin) actuellement en cours de réforme, vise avant tout à une régulation du marché par l'offre, et prévoit un système complexe de droits de plantation, de distillation des excédents et de programmes d'arrachage. Il importe de comprendre comment ce marché fonctionne réellement, en prêtant une attention particulière à la construction des règles qui orientent le comportement des acteurs de l'industrie vitivinicole⁴. L'ouvrage vise ainsi à mieux saisir les rapports entre réglementation et marché, sans les opposer artificiellement.

3. Une appellation d'origine contrôlée est une zone strictement délimitée, issue d'un encépagement autorisé dans cette zone, cultivée sans dépassement d'un rendement précis. Un vin issu d'une AOC doit obtenir un agrément officiel après dégustation.

4. Le terme « industrie » est employé ici à dessein pour englober l'ensemble des acteurs de la filière : viticulteurs et négociants, mais aussi courtiers, distributeurs et représentants des instances d'action collective et des pouvoirs publics ayant un impact sur la production et la commercialisation du vin.

Notre attention se portera en second lieu sur la manière dont se définissent les intérêts des producteurs et des commerçants du vin. La question de la représentation des intérêts est certes l'un des grands classiques de l'approche du politique, mais le rôle des intérêts organisés dans la conduite des politiques publiques mérite un investissement de recherche supplémentaire. Il importe notamment de ne pas y voir un simple processus de stratégies rationnelles et de rapports de force. Dans un secteur où existent des organisations et des pratiques d'action collective fortes, la première lutte est celle pour la définition de l'intérêt des professions impliquées. Par conséquent, les modes de structuration organisationnelle des professions, mais également, et surtout, les valeurs, les normes et les symboles qui font tenir le monde vitivinicole, doivent être au cœur de l'analyse.

Cette double perspective sera développée plus longuement dans la partie I, d'abord en construisant l'objet et la démarche de la recherche (chapitre 1), puis à travers une première application de notre schéma d'analyse à un historique de l'action collective et de l'intervention publique dans la filière viticole, débouchant sur une première exposition de ses enjeux contemporains (chapitres 2 et 3).

Ensuite, notre regard sur la filière s'appuiera sur une enquête conduite dans le Bordelais⁵ (partie II). Le choix de cette région de production se justifie, outre par son importance pour la production viticole et les exportations françaises, par le rôle que jouent traditionnellement les professionnels bordelais dans les instances nationales de représentation des intérêts du vin. La prégnance du recours à la notion de « tradition » dans les références, discours et logiques d'action des élites bordelaises constitue également un objet d'intérêt dans la mesure où elle renvoie aux usages de la tradition dans un marché globalisé. Cette partie de l'ouvrage présente le cas des vins de Bordeaux dans le contexte d'une configuration enchevêtrée de luttes institutionnelles qui prennent place au sein des arènes de pouvoir locales, régionales, nationales, européennes et internationales.

5. Notre étude se nourrit également de lectures sur la situation dans d'autres vignobles et d'une première enquête conduite dans le Midi [Genieys, 1998 ; Genieys et Smith, 2000].

Cette dimension multiterritoriale du rapport entre vin et politique est abordée encore plus frontalement dans la troisième partie de l'ouvrage. Consacrée à trois enjeux politiques – le marketing collectif (chapitre 6), la politique de santé publique en matière d'alcool (chapitre 7) et la réforme des AOC (chapitre 8) –, nous mettrons en lumière les modes d'imbrication et d'interrelation de ces acteurs et, surtout, les éléments qui déterminent la répartition du pouvoir dans ce secteur. Contrairement à ce qui est souvent écrit dans les rapports officiels et la presse professionnelle, la définition de ces enjeux ne s'impose pas d'elle-même. Ce qui pose problème aux yeux des viticulteurs et des négociants, comme des représentants des pouvoirs publics, est fortement orienté par le droit, les politiques publiques et les institutions.

Au total, et à l'heure où la plupart des représentants et des experts de cette industrie ne cessent de répéter que « le vin français doit changer »⁶, notre ambition est d'analyser les raisons pour lesquelles ce changement est si difficile à préparer et à mettre en application. Dans une perspective qui prolonge les réflexions plus larges sur *La France en mutation*⁷, et en décalant le regard habituellement porté sur la viticulture vers les éléments qui structurent ce secteur et ses métiers, cet ouvrage ne propose pas de solutions clés en main aux difficultés connues par les producteurs, les négociants et les responsables politico-administratifs étudiés ; il vise plutôt à montrer comment un certain nombre de ces difficultés sont définies actuellement, et à mettre en lumière les causes et les effets de ces définitions. Plus généralement, nous soulignerons que lorsqu'on étudie le rapport au politique d'une industrie, il est indispensable de sortir des perspectives habituelles, et que l'on peut, à cette condition, engendrer des débats professionnels et publics plus éclairés. Nos résultats de recherche appellent en effet une réflexion sur le rôle de l'action collective et des pouvoirs publics dans la régulation des industries. Dans celle du vin, l'étude détaillée de l'intervention des acteurs socioprofessionnels et

6. Au cours des dernières années, plusieurs rapports ont marqué les débats au sein de ce secteur [Berthomeau, 2001 ; César, 2002 ; Wine & Spirits Intelligence Service Ltd, 2002 ; Larcher et César, 2003 ; César, 2005 ; Commission européenne, 2006].

7. Titre d'un ouvrage récent et important dirigé par Pepper D. Culpepper, Peter Hall et Bruno Palier [2006]. Notons que si la version anglaise de ce livre s'appelle *Changing France, The Politics that Markets Make*, notre propre angle d'étude serait plutôt « the markets that politics make ».

publics révèle que, depuis une vingtaine d'années, l'agencement des échelles de pouvoir a connu une modification sensible. Cette régulation n'est pas, pour autant, devenue imprévisible ou impossible à comprendre et, éventuellement, à orienter. À condition de se donner les moyens analytiques de le faire, le jeu d'acteurs qui est au cœur de la régulation de l'industrie vitivinicole contemporaine peut être mis en évidence comme une caractéristique centrale des forces politiques qui la structurent et en assurent la gestion⁸.

Méthodologie de l'enquête

Cette enquête s'appuie essentiellement sur une soixantaine d'entretiens semi-directifs approfondis effectués depuis l'année 2000 auprès des personnes impliquées dans la politique viticole, ainsi que sur le dépouillement systématique des rapports, des revues spécialisées et de la législation en vigueur.

La recherche a été conduite aux différents échelons du gouvernement de la filière viticole (appellations locales, instances de régulation régionales, administrations nationales, ministère de l'Agriculture et Parlement français, institutions européennes et organisations de représentation des intérêts de la filière à Bruxelles) et auprès des différents types de professionnels de la filière (viticulteurs, négociants, courtiers, distributeurs ; élus et administrateurs des organisations professionnelles ; représentants de l'administration ; élus locaux, régionaux, nationaux et européens), mais également d'autres acteurs concernés par certains enjeux (santé, publicité, distribution, industrie de l'alcool, etc.). Un nombre important de nos interlocuteurs ont souhaité ne pas être cités, ce qui nous a conduit à ne jamais nommer les acteurs interrogés.

8. Dire que l'on travaille sur le vin, surtout quand deux d'entre nous résident à Bordeaux et que le troisième en est originaire, suscite des sourires complices. Disons-le d'emblée, le choix de ce « terrain » n'est pas anodin. Travailler sur le vin, c'était pour chacun d'entre nous l'occasion d'aborder sur un mode scientifique un domaine qu'il connaît bien à d'autres titres. Il nous semble cependant qu'il y a une véritable plus-value à porter un regard de science politique sur la question des politiques vitivinicoles, volontairement croisée ici avec la représentation professionnelle des intérêts.

**I — LE VIN,
SES MARCHÉS,
SES INSTITUTIONS
CONTINUITÉS
ET CHANGEMENTS**

Avant de suivre et d'analyser les tentatives récentes de changer l'industrie vitivinicole française, il importe de saisir cette dernière comme une configuration particulière d'acteurs, de stratégies, de pratiques, d'interdépendances et de règles. Cette partie tente de dresser un portrait dynamique de cet « ordre institutionnel » en trois temps.

Tout d'abord, le chapitre 1 développe un cadre d'analyse qui souligne l'imbrication entre un espace commercial qui concerne la production et la vente du vin, d'une part, et un espace politique où ces pratiques marchandes sont régulées, d'autre part. Plus exactement, ce chapitre cherche à définir l'industrie vitivinicole d'une manière susceptible à mettre en lumière le rapport étroit entre la régulation politique des marchés et la représentation des intérêts.

Cette relation entre régulation politique et représentation des intérêts est étayée dans le deuxième chapitre de l'ouvrage consacré à l'histoire des règles et des politiques vitivinicoles françaises. En remontant jusqu'à la genèse des interventions publiques contemporaines, ce développement permet notamment de montrer les interactions et les interdépendances qu'ont toujours connues les acteurs publics, collectifs et privés dans ce secteur. Retracer cette histoire incite également à signaler la grande continuité qui marque les instruments d'action collective et publique vitivinicole.

Cette proximité et cette continuité sont enfin actualisées dans un troisième chapitre consacré aux évolutions vécues par cette industrie depuis le début des années 1990. Souvent résumées comme les effets de la « globalisation », ces mutations ont provoqué de multiples craintes et dénonciations. Sans nier leur importance ni pour les producteurs ni pour les pouvoirs publics, en les présentant, nous chercherons néanmoins à nuancer l'interprétation de la globalisation comme un « choc exogène » imposé à la France. Nous verrons plutôt qu'en déstabilisant les règles à la base de l'ordre institutionnel vitivinicole, l'intensification de la concurrence internationale engendre une multiplicité de choix politiques que les acteurs français et européens arrivent, ou n'arrivent pas, à trancher.

Chapitre 1

RÉGULATION POLITIQUE ET REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS

L'ambition générale de notre recherche est d'aborder de manière simultanée deux champs de réflexion : *la régulation politique du marché viticole* et *la manière dont se définissent les intérêts* des producteurs et des commerçants du vin. Afin d'explorer cette double thématique, nous aurons recours tout au long de l'ouvrage à un certain nombre d'outils conceptuels et théoriques, ainsi qu'aux techniques d'enquête qui en sont les pendants. Ce chapitre introductif vise à expliciter le choix de notre objet et de notre démarche de recherche en montrant comment il nous aide à éclairer deux phénomènes transversaux étroitement liés qui structurent le secteur vitivinicole contemporain.

Le premier est le *processus de globalisation*¹ qui tend à réorienter les logiques d'action des représentants de la filière en les poussant à mieux intégrer le caractère international et imbriqué du marché viticole. Cette thématique, qui n'était présente que dans le discours d'une minorité d'acteurs à la fin des années 1990, est désormais au centre de toutes les réflexions sur la situation et l'avenir du secteur vitivinicole en France [Deroudille, 2003], en particulier des documents de prospective [Berthomeau, 2001 ; Delfau et César, 2002 ; César 2005 ; Commission européenne, 2006]. De notre point de vue, il importe toutefois d'aborder

1. Dans le discours des acteurs de la filière vitivinicole, comme dans la littérature qui s'y rapporte, les termes « globalisation » et « mondialisation » sont interchangeables, quelles que soient les nuances que l'on peut y voir par ailleurs.

le débat sur la « globalisation » dans une approche de sociologie politique afin de mettre en lumière la polysémie de ce syntagme, les perceptions contrastées dont il fait l'objet, les conflits que sa définition suscite et les usages stratégiques qui en sont faits [O'Meara *et al.*, 2000 ; Hay, 2002]. Appliqué à la viticulture ou à tout autre secteur, le terme « globalisation » est donc problématique en ce qu'il sert à désigner un grand nombre de phénomènes, de divers ordres et natures, et suscite des discours passablement confus [Hopkins, 2002]. Comme le précise le chapitre 3, de ces discours émerge néanmoins une définition *a minima* de la globalisation comme décrivant l'entrée de plain-pied du vin dans une économie de marché ouverte et hautement concurrentielle, caractérisée par une multiplication des échanges, en vertu de l'abaissement des droits de douane et d'accises, de la diffusion de la culture du vin, de l'internationalisation des stratégies commerciales des producteurs et négociants, et de l'apparition de nouveaux opérateurs dotés d'un capital important et particulièrement entreprenants. En résumé, étudier les représentations de la globalisation et les réactions qu'elle suscite permet de saisir la question de la représentation des intérêts du vin à travers les interactions entre pouvoir politique, représentants des intérêts et définition des enjeux économiques que ce terme recouvre.

Le second phénomène transversal constamment rencontré dans notre étude est la « crise » qui frappe le secteur vitivinicole à toutes les échelles. Depuis l'année 2000, la plupart des producteurs et des négociants de vin – particulièrement en France – ont connu des baisses de prix et des difficultés majeures à écouler leurs stocks. Outre la concurrence internationale accrue et la baisse des exportations mentionnées plus haut, presque tous les responsables politiques de la filière reconnaissent désormais le caractère structurel de la surproduction mondiale de vin. Cette conjoncture productive et commerciale est à mettre en rapport avec une représentation fréquemment repérée chez les acteurs de la filière qui se nourrit d'un certain nombre de peurs diffuses (concurrence internationale, déclin de la consommation de vin, politiques de lutte contre l'alcool, etc.).

Du point de vue de l'analyse, cette situation confère un surcroît de pertinence à l'étude de la régulation politique du marché viticole et de la définition des intérêts en son sein. Toutefois, afin d'étudier ces discours et pratiques, il importe de garder à l'esprit que le terme « crise » est souvent appliqué sans beaucoup de discernement à la filière viticole – comme à

bien d'autres d'ailleurs. De plus, si l'on examine l'histoire du secteur vitivinicole, rares sont les périodes au cours desquelles la « crise » n'a pas été invoquée à des fins de négociation ou de revendication. C'est ici que l'on s'appuiera sur un des enseignements de la *Sociologie des crises politiques* de Michel Dobry [1992] qui, par analogie avec la médecine, développe une manière d'étudier l'étiologie des crises politiques. S'il reconnaît qu'elles ne peuvent être considérées comme le « moment de vérité » espéré, il estime néanmoins qu'elles permettent d'entrevoir certains traits, secrets, faiblesses et ressources de ses composantes, qu'il s'agisse de groupes sociaux, d'institutions, d'organisations, de générations ou d'individus. La crise, en tant que contexte de « fluidité politique » [Dobry, 1992, p. 121-174], constitue une situation expérimentale qui facilite l'observation d'un objet social, et ce même si l'opacité des faits n'y est pas moindre que dans les contextes d'action routiniers. La situation de crise n'est toutefois pas une loupe grossissante des arrangements structurels propres aux périodes de routine : c'est au contraire une configuration spécifique, qui rejaillit sur la manière dont les acteurs effectuent leurs « calculs ». Les crises rendent ainsi le changement possible en raison de l'incertitude qui règne sur les stratégies des différents acteurs, de la manière dont ils anticipent le changement, et de leur propension à réviser l'appréciation qu'ils font de leurs intérêts et des moyens de les satisfaire. Un des objectifs de cette recherche est donc d'examiner notre double objet – la régulation politique du marché vinicole et la structuration des intérêts du secteur – à la lumière de divers événements susceptibles de les déstabiliser, voire de participer à leur mutation.

En résumé, notre objet de recherche renvoie à une interrogation plus générale sur le changement de l'action collective et publique. De notre point de vue, les difficultés que rencontrent les viticulteurs et les négociants européens – et français en particulier – lorsqu'ils cherchent à changer les règles et les normes qui structurent leurs pratiques productives et commerciales, méritent d'être mises en évidence afin de favoriser un débat sectoriel et public plus franc et moins stérile que ceux qui dominent la filière vin aujourd'hui. Les propos suivants d'un responsable du négoce bordelais résument bien un discours entendu à maintes reprises au cours de notre enquête :

« Il y a quinze ans qu'on sait ça. Il y a eu trois rapports qui étaient un peu téléguisés par les négociants [...] pour dire "attention, l'offre

Domaine Gouvernances

Dirigé par Patrick Le Galès, Denis Segrestin et Michael Storper

Qui pilote les sociétés contemporaines ? Comment et pour quels résultats ? Que devient l'État ? Comment se recomposent les institutions ? Comment fonctionnent différents marchés ? Comment peut-on définir l'intérêt général ? Comment penser les organisations publiques, les marchés, les acteurs collectifs, les entreprises, les mouvements sociaux impliqués dans les politiques publiques et l'enchevêtrement des régulations sociales, politiques et économiques ?

Dernières parutions

Critique politique du travail

Travailler à l'heure de la société des services

Isabelle Ferreras

Collection Académique

2007 / ISBN 978-2-7246-1012-3

Le Régime politique de l'Union européenne

Paul Magnette

2^e édition revue et augmentée

Collection Références

2006 / ISBN 10 : 2-7246-0997-2 / ISBN 13 : 978-2-7246-0997-4

Dictionnaire des politiques publiques

Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.)

2^e édition revue et corrigée

Collection Références

2006 / ISBN 10 : 2-7246-0999-9 / ISBN 13 : 978-2-7246-0999-8

La France en mutation, 1980-2005

Pepper D. Culpepper, Peter A. Hall et Bruno Palier (dir.)

Collection Académique

2006 / ISBN 10 : 2-7246-0972-7 / ISBN 13 : 978-2-7246-0972-1

L'Europe du médicament

Expertise – intérêts privés – politique

Boris Hauray

Collection Académique

2006 / ISBN 2-7246-0977-8

Domaine Sociétés en mouvement

Dirigé par Nonna Mayer et Edmond Preteceille

Quelles sont les transformations sociales et culturelles des sociétés contemporaines ? Qu'est-ce qui change dans la famille, à l'école, au travail, dans les relations entre les sexes et entre les générations ? Comment évoluent les inégalités et les classes sociales, le rapport au religieux, les modes de sociabilité, les formes de conflits et d'action collective ?

Dernières parutions

L'école dans la ville

Ségrégation - mixité - carte scolaire

Marco Oberti

Collection Académique

2007 / ISBN 978-2-7246-1016-1

L'islam, un recours pour les jeunes

Nathalie Kakpo

Collection Académique

2007 / ISBN 978-2-7246-1017-8

Quand les exclus font de la politique

La barrio mexicain de San Diego, Californie

Emmanuelle Le Texier

Collection Académique

2006 / ISBN 10 : 2-7246-0988-3 / ISBN 13 : 978-2-7246-0988-2

Faire valoir ses droits au quotidien

Les services publics dans les quartiers populaires

Yasmine Siblot

Collection Académique

2006 / ISBN 10 : 2-7246-0986-7 / ISBN 13 : 978-2-7246-0986-8

Du papier à la biométrie

Identifier les individus

Xavier Crettiez et Pierre Piazza (dir.)

Collection Académique

2006 / ISBN 10 : 2-7246-0989-1 / ISBN 13 : 978-2-7246-0989-9